

Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI)

Résumé de la mise à jour de la déclaration sur les vaccins du CCNI du 3 mai 2021

PROTÉGER LES CANADIENS ET LES AIDER À AMÉLIORER LEUR SANTÉ



Agence de la santé publique du Canada

Public Health Agency of Canada

Canada

Aperçu

- La vaccination contre la COVID-19 est fondamentale pour mettre fin à la pandémie. Le CCNI encourage tous les Canadiens à se faire vacciner avec une série complète pour se protéger et protéger leur famille et leur communauté contre la maladie, les hospitalisations et les décès attribuables à la COVID-19.
- Le CCNI a mis à jour ses [Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19](#) pour y inclure des conseils sur l'utilisation du vaccin à vecteur viral Janssen. Le CCNI a également mis à jour ses recommandations concernant la vaccination des femmes enceintes.
- Le vaccin COVID-19 de Janssen est un vaccin à vecteur viral à dose unique dont l'utilisation est autorisée au Canada pour les adultes de 18 ans et plus. Santé Canada a déterminé qu'il s'agit d'un vaccin sûr et efficace.
- Le CCNI évalue la meilleure façon d'utiliser un vaccin autorisé pour obtenir les plus grands avantages en matière de santé publique. Il analyse la propagation du COVID-19 au Canada et les risques pour les sous-groupes de population; il applique les données sur l'innocuité et l'efficacité des vaccins COVID-19 provenant d'études sur leur utilisation dans le monde réel et élabore des conseils sur l'utilisation équitable des vaccins dans les programmes d'immunisation compte tenu des réserves de vaccins.
- À cette heure et selon nos données probantes actuelles, le CCNI recommande que le vaccin COVID-19 de Janssen soit offert aux personnes de 30 ans et plus qui ne présentent aucune contre-indication, si la personne en particulier ne veut pas attendre de se voir proposer un vaccin à ARNm et si les avantages l'emportent sur les risques.
- Le CCNI reconnaît que les analyses risques-avantages en matière de santé publique pour l'utilisation du vaccin de Janssen peuvent varier d'une administration à l'autre en fonction de facteurs tels que l'épidémiologie locale de la COVID-19; l'approvisionnement local en vaccins et la logistique; l'équité et l'acceptabilité, et qu'ils changeront avec le temps.
- En tant que vaccin à dose unique, le vaccine de Janssen peut être mieux adapté aux populations pour lesquelles il est plus difficile de programmer une seconde dose (par exemple, les populations mobiles et certaine populations difficiles à atteindre).
- Le CCNI continue de recommander de préférence les vaccins à ARNm contre la COVID-19 autorisés en raison de l'excellente protection qu'ils offrent, de l'absence des signalements préoccupants. Le CCNI souligne que le Canada s'est procuré des vaccins à ARNm et s'attend à en recevoir suffisamment pour vacciner entièrement la population canadienne actuellement admissible avant l'automne 2021.

- Le CCNI recommande qu'une série complète de vaccins, de préférence avec un vaccin à ARNm contre la COVID-19, puisse être proposée aux femmes enceintes si une évaluation du risque permet d'estimer que les avantages l'emportent sur les risques. Un vaccin à ARNm est préférable en raison des données récemment publiées sur l'innocuité des vaccins à ARNm chez les femmes enceintes et des préoccupations concernant le traitement d'une TTIV chez les femmes enceintes, si elle devait survenir après l'administration d'un vaccin à vecteur viral.
- Le CCNI réaffirme également que jusqu'à ce que de nouvelles preuves deviennent disponibles, les personnes précédemment infectées par le SRAS-CoV-2 peuvent se voir proposer une série complète de vaccins contre la COVID-19.
- Les mesures de santé publique restent le fondement de la réponse à la pandémie, tandis que les vaccins continuent d'être distribués dans tout le pays. Il est important que chacun, quel que soit son statut de vaccination, continue à suivre les mesures de santé publique recommandées.
- Pour voir la mise à jour, veuillez visiter [Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19.](#)

Contexte

Recommandation générale

- Le CCNI a mis à jour ses [Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19](#) afin d'y inclure des conseils sur le vaccin Janssen contre la COVID-19, un vaccin à vecteur viral.
- Santé Canada a autorisé le vaccin Janssen, contre la COVID-19 pour les personnes âgées de 18 ans et plus le 5 mars 2021. Il s'agit d'un vaccin à dose unique qui n'a pas besoin d'être conservé à très basse température.
- Le CCNI évalue la meilleure façon d'utiliser un vaccin autorisé pour obtenir les plus grands avantages en matière de santé publique. Il analyse la propagation du COVID-19 au Canada et les risques pour les sous-groupes de population; il applique les données sur l'innocuité et l'efficacité des vaccins COVID-19 provenant d'études sur leur utilisation dans le monde réel et élabore des conseils sur l'utilisation équitable des vaccins dans les programmes d'immunisation compte tenu des réserves de vaccins.
- Le CCNI s'est réuni les 16 et 25 mars et les 13 et 26 avril 2021 pour examiner les données probantes sur la situation réelle les plus récentes sur les essais cliniques et l'utilisation du vaccin Janssen. Les recommandations mises à jour du CCNI s'appuient également sur l'évolution rapide de l'épidémiologie de la COVID-19 au Canada, de l'approvisionnement du Canada en vaccins contre le COVID-19, y compris les qualités spécifiques qui font qu'un vaccin particulier convient mieux à certaines populations ou à certains groupes d'âge, et des

principes de la prise de décision éthique. Le CCNI continue d'examiner les données probantes à mesure qu'elles évoluent..

- Les données des essais cliniques disponibles à ce jour démontrent que le vaccin Janssen est efficace à 67 % contre l'infection à la COVID-19 symptomatique modérée à sévère au moins deux semaines après l'administration du vaccin. Cette efficacité était constante dans tous les groupes d'âge. Le vaccin s'est également révélé très efficace pour prévenir les maladies graves et les hospitalisations.
- Des données probantes montrent que le vaccin Janssen offre une certaine protection contre le variant préoccupant B.1.351 signalé pour la première fois en Afrique du Sud, et contre le variant à l'étude P.2 signalé pour la première fois au Brésil. Il n'existe pas de données sur la variante préoccupante P.1 identifiée pour la première fois au Brésil.
- Des cas confirmés de TTIV ont été signalés après l'administration du vaccin à vecteur viral de Janssen, comme on l'a vu avec le vaccin à vecteur viral d'AstraZeneca. Le CCNI a mis en balance les avantages du vaccin de Janssen, qui permet de sauver des vies et de protéger les populations contre les complications graves du COVID-19, et le risque de développer une TTIV.
- À cette heure et selon nos données probantes actuelles, le CCNI recommande qu'une série complète avec le vaccin à vecteur viral COVID-19 (AstraZeneca, Janssen) soit offert aux personnes de 30 ans et plus qui ne présentent aucune contre-indication, si la personne en particulier préfère un vaccin plus précoce plutôt que de ne pas vouloir attendre un vaccin à ARNm et si les conditions suivantes s'appliquent :
 - L'évaluation risques-avantages a permis de déterminer que les avantages d'une administration précoce du vaccin COVID-19 à vecteur viral l'emportent sur le risque de contracter la COVID-19 en attendant de recevoir un vaccin à ARNm;
 - La personne fournit un consentement éclairé une fois que les avantages et les risques de TTIV par rapport à la COVID-19 sont clairement expliqués, y compris le temps que la personne en particulier devra attendre de recevoir un vaccin à ARNm et les mesures de santé publique efficaces qu'elle est en mesure de prendre pour minimiser son exposition à la COVID-19;
 - Un délai important s'écoulera avant de recevoir un vaccin à ARNm.
- Cette recommandation fournit aux provinces et aux territoires des conseils sur la manière d'optimiser l'utilisation du vaccin de Janssen sur leur territoire afin d'obtenir le plus grand bénéfice pour la santé publique.
- Les responsables de la santé publique des provinces et des territoires détermineront la façon dont le vaccin de Janssen sera utilisé dans leur province ou territoire. Les administrations respectives devraient adapter la limite d'âge recommandée par le CCNI basée sur leur épidémiologie locale. Les responsables de la santé publique peuvent consulter le Cadre d'évaluation des risques pour l'utilisation du vaccin de Janssen inclus dans sa déclaration mise à jour.

- Les professionnels de la santé doivent être au courant de la TTIV, notamment le diagnostic et le traitement. Les personnes ayant reçu le vaccin de Janssen devraient surveiller leur état de santé et consulter un professionnel de la santé si elles présentent des symptômes de la TTIV.

Le CCNI continue de recommander de préférence l'utilisation des vaccins à ARNm contre la COVID-19 en raison de l'excellente protection qu'ils offrent, de l'absence de signalements préoccupants en matière d'innocuité et de l'acceptabilité des vaccins par les gens qui vivent au Canada. Le CCNI souligne que le Canada s'est procuré et s'attend à recevoir suffisamment de vaccins à ARNm pour permettre la vaccination complète de la population canadienne actuellement admissible avant l'automne 2021.

Recommandation pour les femmes enceintes

- Le CCNI recommande de proposer une série complète de vaccins contre la COVID-19 (de préférence avec un vaccin à ARNm) aux femmes enceintes appartenant au groupe d'âge autorisé si une évaluation des risques révèle que les avantages l'emportent sur les risques en ce qui concerne la femme et le fœtus, et si le consentement éclairé comprend une discussion concernant les données probantes sur l'utilisation de vaccins contre la COVID-19 dans cette population.
- Il est préférable d'utiliser les vaccins à ARNm (Pfizer-BioNTech, Moderna) chez les femmes enceintes, car les données d'une étude récemment publiée aux États-Unis indiquent que les vaccins à ARNm contre la COVID-19 sont sans danger pour les femmes enceintes. En outre, le traitement d'une TTIV chez les femmes enceintes, si elle survient après l'administration d'un vaccin à vecteur viral, est difficile et complexe. La TTIV ne semble pas être associée à l'utilisation de vaccins à ARNm.

Recommandation pour les personnes précédemment infectées

- Le CCNI continue de recommander que les personnes précédemment infectées par le SRAS-CoV-2 se voient offrir une série complète de vaccins contre la COVID-19.
- En l'absence de données sur l'efficacité réelle du vaccin à une dose chez les personnes précédemment infectées et compte tenu des données limitées sur l'innocuité de la seconde dose, les personnes précédemment infectées par le SRAS-CoV-2 devraient continuer à recevoir une série complète de vaccins aux intervalles recommandés, quelle que soit la gravité de leur infection précédente.
- Le CCNI continuera de suivre de près l'évolution des données sur les vaccins contre la COVID-19 et actualisera ses recommandations, si nécessaire.

Pour consulter la mise à jour complète, veuillez consulter le site [Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19.](#)

